

CONSEIL du 27 novembre 2007

Etaient présents :

Parmi les membres du collège A :

Mme Lafourcade, MM Defossez, Starzenski

Parmi les membres du collège B:

Mme Morgand,

MM., Bonduelle, Gardin, Hanna, Lutun

Parmi les personnalités extérieures :

Mme Houssier,

MM .Darras, Mas, Moras, Streiff

Parmi les étudiants :

Collège Licence : MM André, Hadjab

Collège Master : Melle Paul

Parmi les membres du collège AITOS

Mme Neveu , Melle Pouderoux,

Parmi les Membres de Droit

Avaient donné pouvoir :

M. Vanhelder à M. Darras

M. Djoudi à M. Bonduelle

Excusés :

M. le Sous- Préfet

M.L'Agent Comptable

M. le Vice- Président Formations

Invités:

Melle Come Conservateur BU droit

Mme Li Crapi, responsable administratif de la FDEG

1- Approbation du procès-verbal du conseil du 3/ 07/20007

Monsieur DARRAS Président du Conseil constate que le quorum est atteint et propose le compte rendu à l'approbation des membres du conseil.

En l'absence d'observation ce dernier est approuvé à l'unanimité.

2- BUDGET 2008

Monsieur DARRAS passe la parole à M.BONDUELLE pour la présentation du projet budgétaire.

M. Bonduelle informe le conseil que le budget de la FDEG s'élève pour 2008 à 364.752 euros soit une baisse globale de 2,5% par rapport à l'exercice 2007. L'inventaire des ressources en formation initiale est constitué par :

la DGF (237658 euros), la taxe d'apprentissage (8000 euros prévus) et une facturation externe de mise à disposition d'enseignant (4087 euros) soit au total 248 886 euros.

L'absence d'inscription au budget des frais pédagogiques et des frais de dossiers (-40000 euros) a été à moitié compensée par l'augmentation de la DGF (+19000 euros) Cette subvention complémentaire est destinée à la prise en charge partielle des charges patronales.

Sans cette mesure exceptionnelle, le budget de la formation initiale aurait enregistré une baisse de 5%.

En formation continue (BI de 104 007 euros contre 112 540 en 2007), la baisse des recettes (-7,58%) est liée à une chute des inscriptions en formation continue, à la disparition de certains financements Etat et à la diminution des financements individuels plus intéressants. Le principal financeur reste la Région (71 476 euros pour les demandeurs d'emploi) et les ressources propres ne sont estimées raisonnablement qu' à

31 531 euros.

L'institut d'études judiciaires complète cet ensemble avec une estimation des recettes de l'ordre de 11 000 euros correspondant aux frais versés par les inscrits pour la préparation au concours d'entrée au CRFPA et par les avocats en formation professionnelle.

Côté dépenses, l'estimation des heures d'enseignement à réaliser et à prendre en charge a été plus que jamais la première préoccupation pour bâtir ce nouveau budget .

Le montant des heures autorisées en formation initiale s'élevait à 203 530 euros hors taxe sur la base de l'heure TD, ce qui correspond à 5 080 heures de formation.

En réalité ce quota d'heures doit être réparti entre les enseignants (52%) et les professionnels (48%). L'estimation financière de ces heures (201 829€) si elle reste contenue dans l'enveloppe autorisée s'élève toutes charges comprises à 250 685 euros vu l'importance des charges patronales. Il faut souligner également que la chute des étudiants en formation continue a amené un transfert de charges sur la formation initiale.

Etant donné la faiblesse de nos ressources, la part des heures absorbe la quasi-totalité des possibilités de financement d'autres dépenses, à commencer par le fonctionnement courant, qui se réduit cette année à la peau de chagrin. Pour conserver quelques possibilités de fonctionnement, les heures n'ont été ouvertes qu'à hauteur de 90% en FI.

Les dépenses de reprographie (20 000 euros en 2007) sont désormais à la charge de l'institut et de même nous n'avons pu les prévoir qu'à hauteur de 13 000 euros. Les autres dépenses telles que le téléphone, les affranchissements, la publicité pourtant très importante, ont subi de sérieuses réductions

Il est à noter qu'aucune charge liée à des facturations de prêt de support ou de mise à disposition d'enseignant entre composantes n'a été prévue au budget. Il reste à espérer que ces pratiques ne seront plus d'actualité en 2008 et qu'un autre procédé sera mis en œuvre pour les remplacer.

En formation continue, les dépenses de personnel (salaire d'un contractuel et heures de formation) représentent 70% des dépenses mais affichent un recul de 12% par rapport au budget précédent. La répartition des heures à payer a été faite en tenant compte des effectifs étudiants FC dans chaque formation pour assurer un équilibre des charges le plus juste possible. La baisse envisagée des recettes nous conduit à être très prudents dans la réalisation des dépenses.

Ce budget sera sans aucun doute très difficile à tenir, la quasi absence de ressources propres ne nous donnant aucune marge de manœuvre.

Les membres du Conseil souhaitent après discussion, voter une motion pour attirer l'attention de la Présidence de l'UVHC sur les difficultés financières de l'institut et notamment sur le poids considérable des charges patronales. Monsieur BONDUELLE donne lecture de la motion qui sera adressée à la Présidence de l'UVHC par Monsieur DARRAS, Président du Conseil.

La motion et le budget 2008 de la FDEG sont approuvés à l'unanimité.

3-Tarifs des inscriptions à l'IEJ

Monsieur BONDUELLE propose d'instituer un tarif différencié pour l'inscription des étudiants à l'IEJ : les étudiants de l'UVHC en Master qui s'inscrivent à l'IEJ se verront appliquer un tarif de 150 euros. Les extérieurs devront acquitter une somme de 228 euros.

Ces modifications sont approuvées à l'unanimité

4- DBM

Une DBM de rattachement d'un montant de 41175 euros est soumise à l'approbation du Conseil. Ces recettes constatées en fin d'exercice 2007 sont liées principalement à une augmentation des encaissements en taxe d'apprentissage (+10303 euros), au versement de la part de dotation contractuelle basée sur le respect du calendrier universitaire, et au nombre d'étudiants ayant acquis des certifications en informatique et en langues. (+22052 euros)

Les dépenses seront effectuées pour l'essentiel en heures d'enseignement et en matériel informatique à hauteur de 15200 euros.

Cette DBM est approuvée à l'unanimité.

5- Habilitation en Master

Monsieur DARRAS invite Mme LAFOURCADE à exposer le projet d'habilitation d'un master 1 en économie. Ce projet répond à la demande de l'UVHC d'insérer ce M2 dans une formation intégrée de master qui offre une passerelle aux étudiants de L3 qui souhaitent poursuivre en DLES.

ERUDI et RESEAU 21 ont élaboré une maquette cohérente avec des propositions destinées à combler un manque, celui d'un parcours recherche, et pour alimenter en économie l'IDP en chercheurs et redynamiser le laboratoire de l'IDP.

Il s'agit d'une formation de master intégrée avec un M1 (sept 2008) et deux parcours en M2 : un professionnel correspondant au M2 actuel remanié et un en recherche (économie spatiale et développement local.)

Il s'agira ici d'étudier les mécanismes qui conditionnent les choix de localisations des firmes nationales et multinationales.

L'optique territoriale et spatiale vise à inscrire les étudiants dans les secteurs du transport et de l'aménagement du territoire et de l'évaluation des politiques publiques (créations d'emplois et redynamisation des territoires en crise).

Des moyens sont nécessaires pour gérer l'offre et rémunérer les heures d'enseignement. Il faut retenir les meilleurs étudiants qui partent à Lille en 3ème année pensant accéder ainsi plus facilement à un Master. Il y a une vraie demande de postuler à un M1 en sortant de la L3.

La maquette de master 1, semestres 7 et 8, comporte 4 unités d'enseignements dont deux sont non compensables. Certains cours seront en anglais tel celui d'économie européenne.

Le semestre 8 permettra la découverte des deux parcours fondamentaux, le parcours professionnel "développement local et économie solidaire" et le parcours recherche «aménagement du territoire et compétitivité locale»

L'année de master 2 (semestre 9 et 10) est propre à chaque parcours avec une structure de base commune. Le parcours recherche vise à inscrire le master dans deux des secteurs économiques et sociaux majeurs de la région Nord Pas de Calais et de la ville de Valenciennes en particulier : le transport et l'habitat.

Un cours d'économie des transports est prévu et cette problématique transport s'inscrit dans la perspective d'une collaboration avec le pôle de compétitivité « I - TRANS », l'INRETS, la CCI, les entreprises de transport et le groupe transport et mobilité de la faculté universitaire de MONS.

A l'issue du semestre 10, l'étudiant est incité à faire un mémoire de recherche ou un mémoire de recherche appliquée dans le cadre d'une entreprise.

En ce qui concerne le parcours professionnel (DLES) M.GARDIN responsable pédagogique indique que les matières techniques ont été glissées en M1. Les interventions de professeurs de Lille 1 et de Paris sur les fondamentaux de l'économie solidaire, sont prévues. Les approches théoriques apparaissent ainsi renforcées.

Les visites d'entreprises sont toujours au programme et font partie des 3 journées d'intégration. Ceci est extrêmement important. Cette formation est basée sur l'alternance et le stage commence au semestre 9. Le suivi est fondamental. Des professionnels de la région interviennent au semestre 10 dans les domaines de l'insertion, du commerce équitable, du développement durable, etc...

M.GARDIN souligne le fait que le budget frais de déplacement devra être revu à la hausse pour pouvoir indemniser les extérieurs qui accepteront d'enseigner dans ce diplôme.

M. DEFOSSEZ indique qu'il avait mal vécu la disparition de la maîtrise d'économie, que ce projet en la rétablissant et en aboutissant au master lui semble stratégique pour sauvegarder le DLES, mais qu'il peut également concerner les études de droit.

Mme LAFOURCADE indique en effet qu'il est prévu d'accueillir d'autres étudiants que ceux de la licence d'économie, ceux en provenance de la licence d'intervention sociale par exemple, mais aussi des lillois et des belges en créant des passerelles.

L'objectif à court terme est de faire connaître ce projet et de diffuser l'information pour la journée portes ouvertes et le salon de l'étudiant.

Après une discussion générale, le projet mis aux voix est adopté à l'unanimité.

6-Modification du règlement de master : art 38 dernier alinéa :

Une date limite de remise de mémoire sera communiquée aux étudiants. A défaut du dépôt dans le délai requis, la soutenance ne peut avoir lieu sauf justification exceptionnelle appréciée par le président de jury et le responsable pédagogique du parcours concerné.

Cette proposition vise à éviter que certains étudiants ne s'octroient des délais supplémentaires pour achever leur mémoire.

Cette modification est acceptée à l'unanimité sous réserve que des délais raisonnables soient donnés au départ pour la remise du mémoire.

7-Questions diverses

Monsieur MAS Vice-Président du Conseil annonce son départ de la Caisse d'épargne pour la maison de l'Europe du valenciennois dont il est le Président, et qui a son siège à la CCI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h.